

Résolutions de la 11^e Assemblée générale de l' UICN

Banff, Alberta, Canada
16 septembre 1972

9. Recherches pétrolières en Méditerranée

Considérant que l'exploitation du pétrole au large des côtes entraîne souvent des fuites, qui forment des nappes flottantes de pétrole ayant une action nuisible sur la flore et la faune de la haute mer et de la zone côtière, ainsi que sur les valeurs récréatives;

Considérant l'importance écologique de la flore et de la faune littorales et pélagiques, en ce qui concerne les chaînes trophiques responsables de la productivité des mers;

Considérant que la Méditerranée est une mer sans marées et pratiquement fermée et qu'elle est donc particulièrement vulnérable à la pollution;

Considérant aussi que, par leur beauté et la douceur de leur climat, les côtes méditerranéennes sont un centre important de tourisme international;

Considérant en outre que la conservation des écosystèmes naturels et la perpétuation des valeurs récréatives de cette région sont incompatibles avec la présence d'installations industrielles polluantes;

La 11^e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

Prie instamment toutes les autorités responsables des pays méditerranéens d'exiger que les réglementations les plus strictes destinées à éviter les déversements, fuites de pétrole et la pollution subséquente, soient respectées par les concessionnaires et autres parties s'occupant de recherche et d'exploitation pétrolière au large des côtes méditerranéennes.